

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1944 :

Accord-cadre à bons de commande pour la mise en oeuvre de la signalisation verticale et d'autres équipements associés sur le domaine public routier de la Ville de Saint-Pierre - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

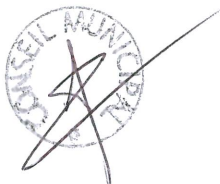
ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Le Maire,


Accusé de réception et signature
974-25-1944-DE
Date de réception : 30/06/2025
Date de signature : 30/06/2025
David LORION

Affaire n°40/1944 : Accord-cadre à bons de commande pour la mise en oeuvre de la signalisation verticale et d'autres équipements associés sur le domaine public routier de la Ville de Saint-Pierre - Autorisation de signature.

Direction des Ressources Techniques et de la Logistique - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée en vue de l'acquisition et la livraison (y compris le cas échéant, la pose) d'éléments de signalisation verticale et d'autres équipements associés sur le domaine public routier de la Commune de Saint-Pierre.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

- Montant minimum annuel : sans
- Montant maximum annuel : 350 000 € HT.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 26 novembre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 20 janvier 2025 à 15h00 (heure locale).

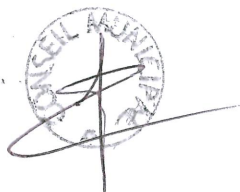
L'accord-cadre est conclu pour une durée de QUATRE (04) ANS à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le vendredi 23 mai 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique – 70 points et valeur technique – 30 points), l'offre de la société SIGNATURE OCEAN INDIEN SAS pour les prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires et dans la limite du montant maximum annuel.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 845 60633 43 SIGNAL.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER l'accord-cadre sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation de l'accord-cadre).**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1944-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025